



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 juillet. — Le duc de Wellington a été, dit-on, mandé inopinément à Carlton-House, samedi, et il est arrivé à cheval vers six heures du soir à la porte du palais du côté du parc. Sa grâce a eu immédiatement une audience particulière de S. M.

— Le duc de Gloucester, accompagné d'un officier-général, est allé jeudi dernier voir les travaux qui se font à Rotherhithe pour la confection de la route souterraine qui passera sous la Tamise. S. A. R. est entrée dans la vaste cavité qui a maintenant cinquante-deux pieds de profondeur et treize au-dessous du lit de la rivière. L'amiral sir Edward Codrington, un des directeurs de l'entreprise, et M. Brunel, l'ingénieur, y sont descendus avec le prince. S. A. R. a vu avec plaisir les progrès déjà faits. On commencera dans trois semaines ou un mois la confection de la double route voutée vers la rivière. On a trouvé près du bord le terrain si sec et si ferme, que l'ingénieur n'a pas craint de laisser une ouverture de 40 pieds sur 17 dans le mur de cavité, qui suivant son premier plan devait être uniforme et solide. Le jour précédent, le vice-chancelier et beaucoup d'autres personnes distinguées étaient allés visiter ces ouvrages.

— On a affiché hier au café de Lloyd, la lettre suivante, datée de Paris, le 1^{er} juillet :
Quelques navires armés sont précipitamment sortis du port de Saint Ander; ils ont pillé un bâtiment des Pays-Bas sous le prétexte qu'il avait à bord des propriétés espagnoles. Les pirates ont dit qu'ils avaient des lettres de marque délivrées par l'agent colombien à Gibraltar.

— Par des lettres de Panama du commencement de mai, on apprend qu'on avait reçu à Lima la nouvelle qu'un engagement avait eu lieu au Haut-Pérou, entre Olaneta et le général Sucre, dans lequel Olaneta avait éprouvé une défaite totale, suivie de la dispersion de ses troupes. Olaneta, dit-on, est parvenu à se sauver, mais il errait en fuyard accompagné seulement d'une poignée de ses partisans.

— Le *Glasgow Chronicle* rapporte ce qui suit : « Un jour de la semaine dernière, un ours apprivoisé s'avisait de grimper sur l'échafaud dressé devant un bâtiment en briques que M. Geo. Johnstone fait construire à Saint-Rollio. Il a monté d'abord avec beaucoup de précaution, tâtant les poteaux et les planches pour s'assurer de leur solidité. A la fin il est parvenu au sommet de l'échafaud, qui avait 120 pieds de hauteur, et son apparition a causé autant de surprise que d'amusement aux maçons. L'ours avec un air de contentement de lui-même, a examiné la maçonnerie et tout ce qui était autour de lui. Les ouvriers ont fait moins d'attention à leur tâche qu'à cet étrange inspecteur; ils l'ont caressé, et il a bien voulu, en retour, leur tendre la patte. Ils ont ensuite préparé un grand baquet à chaux pour le descendre, et avec toute la douceur possible ils ont voulu l'aider à y entrer, mais il a préféré de s'en retourner comme il était venu. Il leur a fait depuis une seconde visite. »

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 1^{er} juillet.

Lord *Liverpool*, en proposant à la chambre de soumettre à la seconde lecture le bill qui a pour objet de modifier nos droits de douane, a dit : Le principe sur lequel cette mesure est fondée, peut être considéré comme la pierre angulaire du nouvel édifice commercial; il s'agit de supprimer toutes les prohibitions, soit sur les matières brutes, soit sur les articles manufacturés; cependant la mesure actuelle ne s'imisce point dans la question de l'importation des grains et des bestiaux étrangers qui continue d'être prohibée. Le noble lord espère cependant que le parlement s'occupera de quelque mesure relativement à ce dernier objet; car c'est un fait que sous le nom de vaches d'Alderney (*), dont l'importation est naturellement permise, on importe tous les jours en fraude des vaches de la côte de France en Angleterre, usage qui cesserait si une importation réglée était permise. Il a été établi aussi un droit protecteur de 30 p. 0/0 sur les soies étrangères; ce droit pourra dans peu être réduit. Relativement aux étoffes de coton, quoique le prix moyen de la journée de travail soit en Angleterre de 2 sh. 6 d., et seulement de 2 pences dans l'Inde, nous sommes en état de vendre aux Indiens ces étoffes à meilleur marché que les fabricans de leur pays, et de les exporter pour leur usage. On a en conséquence proposé de diminuer les droits d'importation sur les étoffes de coton. Le droit sur le drap sera également réduit à 16 p. 0/0.

Le noble lord a alors mentionné les autres réductions qui ont été déjà plusieurs fois détaillées dans le cours des débats de la chambre des communes, d'abord lorsque M. Huskisson a proposé cette mesure, et ensuite dans les divers degrés de discussion. Il a montré qu'en raison de l'impossibilité où se trouvaient nos manufacturiers de Birmingham, de fabriquer tous les articles en fer ou en cuivre qui leur sont commandés, il est absolument nécessaire de diminuer les droits sur l'importation de ces métaux. Il en est de même à l'égard du plomb, qui coûtait autrefois 19 liv. 10 sh.,

et qui s'est récemment élevé à 30 liv. Le droit existant de 50 p. 0/0 sur les articles de l'étranger manufacturés, doit être réduit à 20, et celui de 20 p. 0/0 sur les articles étrangers non manufacturés, doit être diminué en proportion. Il doit y avoir également une réduction considérable dans les droits de timbre, ce qui ne peut manquer d'alléger beaucoup le poids de cet impôt. Dans le cas où l'on demanderait si nous adopterions toutes ces mesures sans aucune réciprocité de la part des autres pays, sa réponse générale serait : « Faites tout ce qui peut convenir à vos intérêts, sans considérer comment les autres pays pourront se conduire. »

Cependant le bill offre les moyens d'user de représailles dans le cas où quelque pays montrerait une partialité trop marquée contre notre commerce; car il porte que, dans ce cas, le droit d'importation sur les articles venant de ce pays pourrait être augmenté de 5 p. 0/0. Le changement ainsi opéré dans le système de notre commerce avec l'étranger, ne va peut être pas aussi loin qu'il pourrait être à propos de le porter par la suite; mais il est approprié dans son étendue aux circonstances dans lesquelles il est fait. L'état malheureux de diverses branches d'intérêt public n'a pas jusqu'à ce moment fourni une occasion favorable pour la révision générale de ce système, mais le changement actuel résulte du changement qui s'est opéré dans les circonstances, et l'espoir qu'il sera adopté, a déjà produit les effets les plus avantageux; car il a fait naître de bonnes dispositions dans les autres états envers l'Angleterre. L'occasion se présente maintenant de rendre cette révision complète et de renoncer à ce principe de prohibition totale, qui était une honte pour notre législation, à-la-fois en le bannissant de nos lois, et en diminuant les droits qui ont jusqu'ici équivalu à des prohibitions. L'orateur a conclu en proposant la seconde lecture du bill qui a été à l'instant adoptée.

Dans la séance du 2, le bill a été lu pour la troisième fois et a passé. — Dans la séance de la chambre des pairs du 5 juillet, lord Harrowsby dépose sur le bureau, le rapport du comité sur l'état actuel de l'Irlande.

Le comte Darnley dit que c'est un document fort important, et qu'on y voit des choses remarquables. Il ajoute qu'il est convaincu qu'il ne peut exister en Irlande de tranquillité permanente tant que les plaintes des catholiques ne seront point écoutées. Il avait vu avec peine que le ministre se fût prononcé plus énergiquement contre les catholiques, dans les dernières discussions, que dans celles qui avaient eu lieu antérieurement.

Le comte de *Liverpool* soutient n'avoir point combattu les catholiques avec plus de force dans cette session que dans les précédentes. Après une discussion assez longue le *combination-laws-bill* est lu pour la 3^e fois et passe sans amendement.

FRANCE.

Paris, le 5 juillet. — Le *Nouvelliste vaudois* rapporte la lettre suivante qui lui est adressée de Pavie le 25 juin :

« Un événement bien funeste a eu lieu dans cette ville. Avant-hier nous vîmes arriver dans nos murs huit étudiants conduits par des soldats et des gendarmes qui avaient leurs sabres dégainés, et traînaient ces jeunes gens comme des malfaiteurs. Ce spectacle attira un nombreux concours de citoyens et d'étudiants. Les huit prisonniers furent conduits à l'hôtel de la police, devant lequel s'attroupa une multitude d'étudiants qui cherchaient à savoir la cause d'une telle arrestation. Le tumulte et les débats qui s'élevèrent ne servirent qu'à grossir le nombre des curieux. On apprit à la fin que les huit jeunes gens avaient été arrêtés pour s'être baignés et avoir nagé dans un endroit défendu. La frivolité du délit et la sévérité de la police excitèrent une indignation générale. Les cris *dehors, dehors, en liberté, en liberté, à bas les infâmes*, se firent entendre de toutes parts. Le corps-de-garde de la police, les gendarmes, les commissaires, se postèrent à l'entrée de l'hôtel; leur présence et leurs menaces ne firent qu'augmenter l'effervescence et les cris; les professeurs et les employés de l'université ne purent apaiser l'irritation de la jeunesse exaltée.

« Le jour baissait, la multitude grossissait sur la place, lorsque les soldats chargèrent leurs fusils en présence de tout le monde. Quelques personnes s'enfuirent, mais les étudiants irrités, au lieu de se laisser intimider, s'avancèrent contre la garde. Celle-ci se fit jour avec les sabres et les baïonnettes. Les étudiants l'assaillirent avec de grosses pierres et les banquettes des cafés voisins qui tombaient sur la garde comme une grêle. Un des officiers de police ordonna de faire feu. Deux coups furent tirés : on en rit, croyant que les armes n'étaient chargées qu'à poudre. De nouveaux coups ayant été tirés, on vit tomber un étudiant. Les militaires se retirèrent au même instant, et fermèrent la porte de l'hôtel : ils la laissèrent légèrement entrebâillée pour décharger leurs fusils contre les étudiants qui, bien que sans armes, ne reculaient pas. On finit par tirer des fenêtres de l'hôtel de la police. Il y a eu un grand nombre de blessés et plusieurs morts; parmi ces derniers se trouvent trois étudiants. Aucun étudiant suisse n'a été tué ou blessé.

— Voici la version que donne l'*Etoile* du même événement :
On nous écrit de Pavie : Comme les journaux parleront sûrement d'une affaire sérieuse qui a eu lieu ici, nous croyons devoir vous écrire la vérité sur ce qui s'est passé.

Le nombre des élèves de l'université de Pavie, une des premières de l'Italie, est de deux mille et quelques cents. Ils ont toujours montré une haine assez marquée contre les Allemands, et les maîtres l'ont laissé éclater; mais, jusqu'à présent, tout allait très bien, excepté quelques duels qui arrivaient de temps en temps avec les officiers de la garnison.

Jeudi 23, deux ou trois élèves étaient à se baigner dans un endroit trop près de la promenade publique; deux gendarmes allèrent leur dire de se

(*) Petite île appartenant à l'Angleterre sur la côte de France.

retirer ; ce que les élèves ne voulurent pas ; les gendarmes insistèrent , mais d'autres élèves étant venus se joindre à leurs compagnons , ils furent obligés de se retirer , mais étant revenus en force , ils arrêtèrent les baigneurs et les conduisirent à la place (hôtel-de-ville) ; alors tous les élèves s'y portèrent en foule demandant à grands cris qu'on leur rendit leurs compagnons , ce qu'on ne voulut pas leur accorder. Ils commencèrent à jeter des pierres à la garde , qui , pour s'en délivrer , fut obligée de faire feu. Deux de ces jeunes gens furent blessés , un seul paya de sa vie sa folle obstination , et tous les autres se dissipèrent. Le lendemain ils demandèrent la permission d'assister tous à la sépulture de leur ami , ce qui leur fut accordé.

Le 25 , environ 800 de ces jeunes gens , le cierge en main et le crêpe au bras , accompagnèrent leur malheureux compagnon jusqu'à sa dernière demeure , où plusieurs des plus acharnés jurèrent sur son cadavre de le venger en repétant *vendetta*. De là , ils se portèrent en foule dans la rue principale de la ville , vociférant toujours *vendetta* , *vendetta* ; beaucoup étaient armés de pistolets et de poignards. Un élève ayant déchargé son pistolet sur un *hulan* , lui cassa l'épaule : ce fut alors le signal pour la troupe qui avait pris les armes , de charger : tout fut bientôt dispersé ; les élèves eurent quatre morts et 48 blessés ; la garnison six blessés seulement ; 58 élèves ont été arrêtés , on donna aussitôt la liberté à la plus grande partie , quelques-uns seulement seront livrés aux tribunaux pour être jugés. La tranquillité paraît rétablie , les ordres les plus sévères ont été donnés , et 1200 de ces jeunes gens se sont retirés volontairement chez eux.

— Le *Constitutionnel* donne le récit de ces événemens , comme extrait d'une lettre particulière de Pavie. Suivant sa version c'est le délégué (préfet) Ragazzi qui prit « la résolution aussi imprudente que cruelle de commander le feu » ; L'étudiant tombé mort à cette première décharge , se nomme Guerra. Le nombre des blessés est considérable , mais il serait difficile de l'apprécier au juste , parce que tous ceux qui ont pu fuir ont quitté la ville et se sont réfugiés au sein de leurs familles. Enfin , dit la lettre en terminant , la chose a été des plus sérieuses ; trois étudiants ont été tués , dont deux de Pavie et un enfant.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui à la bourse que des lettres de commerce de Marseille annoncent que deux navires entrés dans ce port , et venant d'Alexandrie en Egypte , ont apporté la nouvelle que la peste avait éclaté dans cette dernière ville. Les deux navires ont été mis en quarantaine , et la commission sanitaire s'est déclarée en permanence.

Cours de la bourse du 6 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 25 c. ; 3 p. cent, 76 fr. 05 c. ; Emprunt royal d'Espagne, 54 7/8 ; 1^{re} série. Act. de la banque, 0000 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 35 c. , 3 heures 103 fr. 50 c. Trois pour cent 76 35.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Les journaux de New-York , qui vont jusqu'au 8 juin , contiennent les articles suivans :

« Nous apprenons avec plaisir que deux frégates sont en construction sur les chantiers de cette ville , pour le gouvernement grec ; ce seront des vaisseaux de grandes dimensions et percés pour 64 canons. Ils seront achevés , à ce que l'on suppose , d'ici à 9 mois. Quelques bonnes frégates doivent être d'un prix inestimable aux Grecs , non-seulement pour contribuer à leur assurer la victoire dans les combats de mer , mais pour protéger leurs côtes et leurs îles fertiles qui sont sans défense contre une invasion turque.

— Enfin Navarin a succombé : Voici d'après le *Spectateur-Oriental* , la capitulation de cette place.

Articles arrêtés entre Ahmed-Effendi , représentant Ibrahim-Pacha ; et de l'autre part , les députés grecs de la garnison de Navarin.

I. La garnison de Navarin remettra la place avec toute l'artillerie , munitions , armes et vivres , au commandant égyptien commis à cet effet , le jour que seront prêts les bâtimens européens pour recevoir les troupes grecques.

II. La garnison emportera ses bagages particuliers et déposera les armes.

III. La garnison sera embarquée sur des bâtimens marchands autrichiens et anglais , et transportée à Calamata.

IV. MM. les commandans de l'*Amaranthe* et de la goëlette de guerre autrichienne , actuellement dans le port , sont priés de consentir à escorter la garnison jusqu'à Calamata , afin de la mettre à l'abri de toute insulte.

V. De ce moment , toute hostilité cessera de part et d'autre. Au camp d'Ibrahim-Pacha , hors de Modon , le 18 mai 1825.

— La garnison de Navarin était de 1100 hommes. Les Grecs ont obtenu de la bonté d'Ibrahim que 32 personnes de leur choix sortissent avec leurs armes à la tête des troupes.

PAYS-BAS.

Bruxelles , le 8 juillet. — Hier , à une heure et demie après-midi , S. A. R. la princesse Frédéric des Pays-Bas a reçu les hommes admis à être présentés ; les dames ont été reçues à 7 heures du soir. Ces présentations qui avaient eu lieu en gala ont été très-nombreuses et très-brillantes.

— Il y a aujourd'hui grand dîner au palais de Laeken.
— Le sieur Henne , courrier du cabinet des Pays-Bas , a été expédié hier matin de cette ville avec des dépêches de notre gouvernement pour Berlin.

LIÈGE , LE 9 JUILLET.

On sait que d'après le nouveau règlement , la députation des états de cette province est réduite à sept membres au lieu de neuf , en conséquence des trois membres sortant M. Walthéry seul a été réélu.

— Les états provinciaux du Limbourg , dans leur séance du 6 , ont réélu membres des états-généraux , MM. le comte François de Borchgrave et le baron de Léonards d'Achel. M. Schoenmakers , membre sortant de la députation permanente des états-provinciaux , a été réélu en cette qualité.

— M. Théophile Fallon , de Namur , a été réélu membre de la seconde chambre des états-généraux , par les états de la province de ce nom.

— Depuis quelque tems , plusieurs individus étrangers s'étaient établis dans une commune voisine de Charleroy , et y instruisaient clandestinement la jeunesse ; déjà le nombre de leurs disciples augmentait , et ces espèces de missionnaires avaient déjà acheté beaucoup de biens dans le canton. Le gouvernement , instruit de ce qui se passait , leur a ordonné de vendre sur le champ leurs acquisitions et de repasser la frontière. (*Cour. des Pays-Bas.*)

— Les bienfaits de l'instruction se répandent dans toutes les parties de la Grèce. Le gouvernement provisoire vient de prendre un arrêté par lequel une *école centrale hellénique* , où les diverses connaissances humaines seront enseignées , doit être établie à Argos.

— Voici qui peut donner une idée de la progression étonnante du prix des terrains à Paris , depuis que de toutes parts on y élève de nouveaux édifices. C'est que le jardin d'une abbaye vendue en 1794 à 300,000 fr. , revendu plus tard 1,500,000 , vaut aujourd'hui 12 millions ; il en vaudra plus de trente quand sous peu d'années il sera couvert d'édifices. Quatre cent toises de terrain à la chaussée d'Antin , vendues , en 1768 , moyennant 500 livres de rente , donnent aujourd'hui 26,000 fr. de revenus , et viennent d'être adjugés 518,000 fr. sans les frais.

— On annonce un congrès des différentes branches de la maison financière Rotschild. Il s'agit de prêter secours et appui à certain ministre des finances dont les conversions ne peuvent séduire les incrédules à son système.

— Comme il ne cesse d'émaner de nos ministères une multitude toujours croissante d'arrêts , d'instructions , de circulaires de toute espèce , et que les *Bellemains* expéditionnaires , malgré leur nombre et leur activité , ne peuvent y suffire , on a résolu d'adopter un moyen plus prompt d'expédier la besogne , en ayant recours à la lithographie. En conséquence , chaque ministre aura , à cet effet , deux presses à sa disposition dans ses bureaux.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.

Un grand nombre de citoyens qui s'intéressent au sort des Grecs , et parmi lesquels on remarquait des propriétaires , des négocians , des membres du barreau , des médecins , des élèves de l'université , etc. se sont assemblés hier au soir à 6 heures , à l'hôtel du *Pavillon Anglais*. Le but de la réunion était de nommer des commissaires chargés de régulariser la souscription et de lui donner le plus d'extension possible. En conséquence après une légère discussion sur la question de savoir s'il fallait plusieurs subdivisions dans le comité , les noms suivans ont été désignés :

MM. De Selys-de Longchamps.	MM. Mélotte de Stellingwerf.
Nagelmakers.	Teste , avocat.
Dejaer , docteur.	Max. Lesoinne , nég.
De Sauvage , avocat.	Charles Dubois , banq.
De Macar , conseiller.	Ansiaux , prof. de l'Univ.
Tombreur , médecin.	Orban , négociant.
	John Cockerill.

Tous les membres nommés n'étaient pas présents hier au soir. La plupart ont déjà accepté. On a pensé que pour donner une plus grande activité à la souscription , il était utile d'adjoindre au grand comité , une commission renfermant un plus grand nombre de jeunes gens et qui serait plus particulièrement agissante ; l'assemblée a nommé pour en faire partie :

MM. F. Rogier ; La Vacherie , médecin ; Devaux , avocat ; Vottem , chirurgien ; Lemaire , rentier.

Les élèves de l'université , à qui appartient la première idée de la souscription , et qui ont montré tant de zèle , qu'en un seul jour elle s'est élevée à environ mille francs , auront pour commissaires MM. Henroz , élève en médecine , Willmar , élève en droit ; Ernest Gregoire , élève en médecine ; Félix Capitaine , élève en droit ; Melotte , élève en droit ; Paquet , élève en philosophie.

ECOLE DE COMMERCE.

En rendant compte du mode d'enseignement adopté par l'école spéciale de commerce établie à Paris ; (*Voyez notre n. 177 de l'année dernière*) , nous émettions le vœu d'en voir établir une du même genre , dans notre ville , et regardant l'entreprise comme audessus des forces d'un simple particulier , nous sollicitons l'appui du gouvernement qui s'est toujours montré si soigneux de répandre tous les genres d'instructions. Ces vœux étaient partagés aussi par la plupart de nos compatriotes ; mais une branche d'études plus importante peut-être parce qu'elle est la base du commerce , une branche qui devait passer en première ligne et qu'on avait un égal besoin de voir ériger dans notre province manufacturière et agricole , c'était un enseignement des sciences appliquées à la pratique des arts. Le gouvernement a reconnu ce besoin , il a créé dans le sein même de notre université , une véritable *école d'industrie* agricole et manufacturière en établissant les nouvelles chaires de technologie et d'économie rurale et forestière. Voici maintenant qu'une *école spéciale de commerce* vient aussi s'établir parmi nous. A la vérité elle est dirigée par un simple particulier ; mais il a pour lui une longue expérience des affaires et depuis long-tems aussi il se livre à l'enseignement des diverses parties qui composent le cours d'études commerciales. L'école que M. Charlier vient de transférer ici , s'était formée et prospérait depuis plusieurs années , sous sa direction , à Wesel , lorsque l'école de Paris fut créée ; et nous tenons de bonne source que celle de Wesel serait de modèle , à plusieurs égards , pour l'établissement de celle de Paris.

L'école de M. Charlier , comme celle de Paris , représente une place de commerce ; là il y a une *bourse* , des agens de change , des courtiers , etc. Les élèves étant supposés tour-à-tour négocians de diverses contrées correspondant entr'eux dans les langues des pays commerçans de l'Europe , entreprennent et mènent à fin les opérations variées des principaux genres de commerce ; voilà comment la pratique s'apprend dans cette école. A cet

effet et pour y préparer les élèves, on leur enseigne les langues principales, la géographie, et le droit commercial.

M. Charlier a déjà fourni à plusieurs maisons de commerce des jeunes gens tout formés pour diriger les opérations réelles les plus délicates; aussi jouit-il de la confiance de bon nombre des principales maisons de notre province qui avaient même envoyé leurs enfans à son école à Wesel; plus le nombre de ses élèves augmentera, plus il pourra donner de développement à son établissement; mais, nous le répétons, c'est une chose assez importante pour qu'il soit à désirer que le gouvernement seconde les vues de M. Charlier. Seul, quels que soient ses efforts, nous ne pensons pas qu'il puisse jamais obtenir les grands résultats qu'une vaste école publique pourrait produire. Ce serait, nous semble-t-il, un bienfait inappréciable pour la province, si, à côté de l'école d'industrie créée tout récemment, s'élevait un jour une vaste école de commerce. Que M. Charlier marche toujours à son but, quand il aura formé parmi nous quelques négocians habiles, quand, en un mot, l'utilité de son établissement sera généralement sentie, il n'attendra certainement pas long-tems les encouragemens d'un prince ami de toutes les lumières et de tous les perfectionnemens. *V. H.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Salaie, sculpteur de la ville de Liège, vient d'achever un Philoctète qu'il va envoyer à l'exposition d'Anvers pour le concours de cette année. Le héros blessé et presque accablé de douleur est à moitié couché; d'une main il s'appuie et se rejette en arrière comme pour fuir l'horrible mal qui le déchire, de l'autre il entoure et retient la jambe que brûle le poison de l'hydre. Il y a beaucoup de douleur dans la tête de Philoctète et ce qui était plus difficile à atteindre, il nous semble que cette douleur n'a rien qui puisse faire méconnaître les traits d'un compagnon d'Hercule. La douleur respire aussi dans tous les muscles; elle se remarque dans l'ensemble au premier coup-d'œil et l'examen détaillé ne fait qu'approfondir cette première impression. Cette pièce étant destinée à un concours nous nous abstenons d'un examen plus détaillé; quelle que soit la place qu'elle est destinée à obtenir nous pensons qu'elle doit faire honneur à l'artiste qui l'a conçue et exécutée. *V. H.*

M. Jobard, fidèle à ses engagements vient de faire paraître la troisième livraison de son *Flaxman*. Elle se compose de six dessins dont voici les sujets; 1°. Hector ordonne aux chefs Troyens de descendre de leurs chars. 2°. Jupiter envoie la discorde dans les vaisseaux des Grecs. 3°. Agamemnon envoie Ajax et Phénix à la tente d'Achille pour fléchir sa colère. 4°. Ulysse et Diomède amènent au camp des Grecs les chevaux de Rhéus. 5°. Junon et Minerve se disposent à porter du secours aux Grecs. 6°. Les Heures détèlent les chevaux du char qui portait les deux Déeses. Nous ne saurions donner assez d'éloges à cette publication. C'est une pureté de dessin, une hardiesse de traits, une fidélité d'expression qui ne laissent rien à désirer. Les artistes, nous le répétons, ne sauraient trop étudier, ces modèles que l'on croirait copiés de quelques monumens d'Athènes ou de Pompéïa, tant le caractère antique y est parfaitement saisi et conservé.

M. Perlet, qui en dépit de son talent d'excellent comédien, ne peut parvenir à se maintenir à Paris, ou qui du moins ne reçoit des directeurs des théâtres de la capitale que des propositions trop peu avantageuses, songe, dit-on, à transporter à Londres pour l'hiver prochain, un nouveau spectacle français. N'a-t-il pas à craindre que les habitans des bords de la Tamise ne se vengent sur sa troupe des sifflets et des huées qui l'hiver dernier ont accueilli à Paris les acteurs anglais qui avaient voulu s'y établir?

Le conseiller de cour, M. Sturm, professeur à l'université de Bonn, a confectionné une machine à l'aide de laquelle on n'a besoin que la moitié des bras nécessaire maintenant pour les travaux agricoles. Cette machine consiste dans la réunion de la charrue, de la herse et du rouleau. Au moyen d'une force motrice à proportion peu considérable, on fait agir à la fois les trois instrumens de labour qui produisent, dit-on, tout l'effet qu'on peut en attendre.

Spontini, directeur du grand théâtre de Berlin vient, dit-on, à Paris pour s'occuper lui-même de mettre en scène à l'Académie royale de musique l'opéra d'*Aldidor* qui a obtenu un si brillant succès à Berlin. *V. H.*

COMMERCE.

Bords du Rhin, le 30 juin. — On reçoit de Mayence la nouvelle importante que le roi de Prusse a fait à la commission de la navigation du Rhin la proposition de suspendre toutes les délibérations sur le règlement définitif de cette navigation jusqu'à ce que les cours intéressées aient pu s'accorder sur les bases à adopter pour ce règlement et sur l'étendue qui sera assignée à la navigation devenue libre. Cette proposition n'a pas été prise en considération et ne pourra l'être que lorsque les plénipotentiaires respectifs auront reçu des instructions de leurs cours sur cet objet. Il devient de jour en jour plus probable que les hautes puissances qui ont coopéré à la rédaction de l'acte du congrès de Vienne de 1825, seront invitées à décider les questions proposées par la Prusse, et il faudra bien que la cour des Pays-Bas se soumette à cette décision des parties contractantes.

BOURSE D'ANVERS, du 8 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont rencontré des preneurs au cours d'hier, et malgré la demande les affaires ont été très bornées.

CHANGES. — L'amsterdam court a été recherché à 174 p. de perte; le Londres court s'est placé à 3977, le papier à deux mois a été demandé à 3974 1/2; Le Paris court et à terme ont été demandés à la cote d'hier; et le Francfort court et à terme a été recherché; le Hambourg manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 300 balles Café Brésil en divers lots de 36 1/2 à 37 3/4 cents, suivant qualité; et 170 balles Havane ordinaire à 35 1/8 cents.

125 balles coton Bahia ont été vendues à 83 1/4 cents; et 100 barils potasse d'Amérique à fl. 17 5/8.

Il s'est écoulé 3 caisses d'Indigo Bengale, fin moyen et mi-fin violet rouge, de fl. 8 06 c. à fl. 8 52 cents; et deux surons Guatimala, bon sobre, à fl. 7 30 1/4 cents.

10,000 l. bois de Campêche coupe d'Espagne ont été vendues à fl. 6 1/4, et 18,000 bois jaune à fl. 5 1/4.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 7 juillet.

Dette act., 59 3/4 60 1/4 60. Différée, 1 3/16 1 5/16 1 3/16 28. Bill. de chance, 25 1/2 26 25 13/16. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99 7/8.

Rentes remb., 90 90 174 178. Lots d°, 00. Act. de soc. de comm. 103 103 172 174.

MARCHANDISES. — Coton. Les prix peuvent être considérés plutôt nominaux qu'effectifs. Nous n'avons ni ventes ni importations à citer. Nos provisions et prix sont comme suit: 800 balles Surinam, cotées de 32 à 36 d., 350 id. Géorgie et Caroline, l'Upland de 1^{re} qté de 34 à 38 d., d^o moyen et ordinaire de 31 à 34 d.; 100 ballots Louisiane, de 34 à 38 d.: 280 id. Bengale, de 20 à 24 d.; et 450 id. Surate et Bombay de 20 à 26 d.

Grains. — En général, il s'est vendu peu de froment au marché d'hier; les belles qtés lourdes de Pologne sont rares, et par suite soutiennent leurs prix, on en a même vendu à une légère hausse pour les besoins de la consommation. Il s'est peu traité de seigle, les prix n'ont pas varié. Il y a peu d'orge à vendre. L'avoine a éprouvé une légère amélioration. Le blé sarasin reste calme. Il ne s'est rien fait en pois et en fèves.

Graines. — Le colza est en hausse: le beau d'Outre-Meuse a valu fl. 216; le six-aines, à livrer en août, fl. 216; et la nouvelle graine d'avelle; de belle qté, fl. 210.

Huiles. — Celle de navette, livrable de suite, se paie de fl. 30 3/4 à 31; pour mai 1826, de fl. 36 à 36 1/2; pour septembre de fl. 31 3/4 à 32 1/4; pour octobre, de fl. 32 1/2 à 33 3/4; pour novembre, de fl. 33 à 33 1/4; et pour décembre fl. 33 1/2. L'huile de lin, livrable de suite, vaut de fl. 38 à 33 1/2.

CHARADE.

Par mon premier, grâces à Marchangy,
De l'immortalité Béranger fut puni.
Mon second, cher lecteur, est ce mot plein de charmes,
Mot doux, harmonieux, que pour sécher tes larmes,
Amoureux, mais absent, tu répétes cent fois.
Mal dégoûtant, mon entier, autrefois,
Fuyait, dit-on, devant les rois de France,
Las! devant eux plus ne fuit la souffrance.
On ne reconnaît plus de royaux guérisseurs;
Par droit divin, il n'est plus de docteurs.
Du bonnet de Purgon, ô puissance suprême,
Rien n'en dispense plus, pas même un diadème.
Hippocrate et Broussais ont triomphé des rois,
Et l'université recouvre tons ses droits.
Le mot du dernier logogriphe est foule.

VILLE DE LIÈGE.

Adjudication du transport des corps au cimetière de Robermont.

Les bourgmestres et échevins informent que, n'ayant pas adjugé à leur séance de ce jour l'entreprise du transport des corps au cimetière de Robermont du 1^{er} septembre 1825, inclus le 31 août 1828, ils reçoivent des nouvelles soumissions jusqu'au 15 juillet courant; elles seront ouvertes en présence des commissions des fabriques des églises réunies pour les sépultures ledit jour, à onze heures du matin. L'entreprise sera adjugée à la personne qui aura fait le plus fort rabais dans sa soumission, après cependant avoir été jugée réunir les qualités voulues pour la bonne exécution du cahier des charges que l'on peut voir tous les jours au secrétariat de la régence, de 9 heures du matin, à midi.

La soumission doit être écrite sur papier timbré et indiquer le prix pour les trois années en florins des Pays-Bas, ainsi que le cautionnement en immeubles libres d'une valeur de 1500 florins, exigé par l'article 13 du cahier des charges.

A l'hôtel de ville, le 8 juillet 1825.

L'échevin, BEAUJEAN.

Les bourgmestres et échevins invitent les bouchers ou débitans de viandes qui désireront occuper des échoppes dans la nouvelle halle aux viandes, à partir du premier août prochain, à se faire inscrire dans la huitaine au secrétariat de la régence; ils doivent à cette fin exhiber leur patente, et les forains non-seulement celle qu'ils paient à la campagne, mais encore le supplément auquel le débit en cette ville les astreint.

A l'Hôtel-de-Ville, le 8 juillet 1825.

Pour le bourgmestre absent :

L'Echevin, Chevalier de Bex.

TEMPÉRATURE DU 9 JUILLET.

A 9 h. du mat., 14 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 17 d. au-dessus.

La taxe du PAIN est la même que celle de la semaine dernière.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 8 juillet.

Naissances : 3 garçons, 2 filles.

Décès : 1 fille.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE DE LA BOVERIE.

Dimanche et lundi, 10 et 11 courant, GRAND BAL au grand Waux-Hall champêtre, à la Boverie.
On commence à 6 heures.

FÊTE A LA BOVERIE.

AU WAUX-HALL, à l'entrée du pré Mativa, on donnera BAL dimanche et lundi 10 et 11 juillet, dans la grande salle qui y a été nouvellement construite.

(442) A l'occasion de la fête de Ste. Marguerite, CONCERT et BAL les 17, 18 et 20 juillet, Fontainèbleau, n° 334.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

J. F. Mâsu, rue Vinave-d'île, n° 52, à Liège, échange, savoir :
Les pièces de 12 sous à 11 sous ou 30 cents.

» » 6 » à 5 » » 14 »

Celles de 7 sous moins un liard et de 13 liards pour leur valeur avec un pour cent d'agio en sus : le tout bien marqué.

Couronnes légères, demi couronnes, louis vieux, souverains, carlins, ducats, pistoles, argent de Prusse, etc., à un taux avantageux.

Les demi couronnes bien marquées à 2 fr. 70.

Bon vin de Bordeaux à 1 fr. la bouteille, à St Laurent, n. 1114.

W. DE MOLL, bandagiste de Bruxelles, de retour en cette ville, y restera huit jours avec ses bandages élastiques et mécaniques qu'il donne à l'épreuve. — Il loge à l'hôtel du Lièvre.

132° LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Au bureau du soussigné rue Neuvice, n° 968, on peut se procurer avant et pendant le tirage de la 6° classe, des fractions de lots en achat pour les six semaines du tirage, ou pour chaque semaine seulement.

Les principaux prix sont de 125,000, 100,000, 80,000, 50,000, 20,000, 10,000, 5,000, etc. J. MARTINY.

(424) Vendredi, 15 juillet 1825, à deux heures, au local des séances de M. le juge-de-peace du quartier du Nord, rue Neuvice, il sera procédé à la vente définitive et sans remise, de deux maisons de commerce, sises à Liège, l'une rue du Pont, n° 908, sur la mise à prix de 6020 fl., et l'autre rue du Stokis, n° 187, provenant des successions de Jean-François Bovy, et de Jeanne Lixon son épouse, aux conditions à voir au greffe de la justice de paix et chez le notaire ADAMS.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Qui aura lieu le lundi onze juillet 1825, dix heures du matin, sur la place du Marché de Liège, consistant en un superbe bureau, une jolie horloge avec sa caisse, commode, tables, chaises, etc., etc., trop long à détailler, et au comptant.

0 VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Jeudi 14 juillet 1825, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, place St-Pierre, n° 871, les héritiers de M. Jacques Lamberty feront procéder à la vente aux enchères publiques, 1° de trois maisons cotées 1139, 1140 et 1141 avec puits, pompe, une très grande citerne et une plus petite, et environ 100 perches 266 palmes de jardin, prairie et cotillage très bien arborés, le tout formant un même ensemble, situé à Liège, faubourg Saint-Laurent; 2° de trois maisons portant les numéros 315, 317 et 464, et dépendances, situées à Liège, faubourg St-Gilles; 3° d'une rente annuelle et perpétuelle de 238 litrons 51 dés (8 setiers), moitié froment et moitié seigle, franc moulu, due par les enfans de feu Jean-Jacques Dossin, vivant meunier, demeurant Outre-Meuse, à Liège; 4° et de 22 florins 98 cents (40 florins Bbt. Liège) de rentes en trois constitutions, dues par Jean-Mathieu Geoiris, armurier, et son épouse, née Delvenne, domiciliée à Liège, faubourg Saint-Gilles.

S'adresser audit notaire pour prendre communication des conditions de la vente et des titres de propriété.

Compagnie Néerlandaise d'Amsterdam des assurances générales sur la vie, établie par arrêté royal du premier septembre 1823, sous l'administration de MM. Brugmans, Portielje, Meyer-Cluwen et P. Guy de Coral.

Ces assurances que S. M. le roi a honorées de sa haute protection, en se rendant actionnaire avec un grand nombre des principaux fonctionnaires et habitans du royaume, donnent les moyens :

- 1° De laisser après le décès des assurés, soit des capitaux, soit des rentes, comme aussi des garanties à offrir aux créanciers par leurs débiteurs.
- 2° De faire jouir les assurés de capitaux ou de rentes.
- 3° De former des rentes à un taux très-élevé pour les personnes âgées.
- 4° De donner aux voyageurs les moyens d'assurer un capital.
- 5° De créer des rentes spécialement en faveur des personnes mariées en ne payant qu'une faible prime.
- 6° De se rendre actionnaire-rentier avec une mise de fl. 52, et d'obtenir la certitude de toucher un intérêt de 5 1/2 à 9 0/10 et en sus un dividende avec l'espoir (si la nature réserve de longs jours à l'actionnaire-rentier) de recevoir 7 à 800 florins par an.

Ces rentes accroissantes seront incessamment ouvertes au public, aussitôt que le nombre voulu pour l'ouverture de chacune des 8 classes sera complet, les 5°, 6° et 7° classes étant sur le point de l'être.

S'adresser, pour obtenir tous les renseignemens et des prospectus *gratis*, à son agence générale, rempart du Lombard, n. 861, à Anvers, ou à ses agens correspondans sous-mentionnés :

- MM. A. J. Bricot fils, rue de la Putterie, à Bruxelles.
Ch. Busschaert, au Sablon, à Gand.
E. Defaveaux, rue Féronstrée, à Liège.
Pettens, rue de l'Ecluse, à Louvain.
De Brauwere, directeur des postes, à Nieuport.
Auguste Arnould, rue de Bruxelles, à Namur.
Cravan, rue de Soignies, à Nivilles.
A. E. Dewilde, rue Longue, à Tirlemont.
E. Grayet, au Marché, à Verviers.

Joli quartier garni à louer avec l'agrément d'un beau jardin, rue Pierreuse, n° 222.

DER BAUCOURT, rue Neuvice, au Sauveur, achete couronnes lous légers, et toutes monnaies quelconques.

Le jeudi 21 juillet 1825, vers onze heures avant midi, Son Excellence le comte de Mercy-Argenteau, grand-chambellan du roi, etc., fera exposer en vente publique et à crédit, à son château de Vierset, près Huy, rive droite de la Meuse, plusieurs beliers du plus beau choix, d'un, deux, trois et quatre ans, et quantité de belles brebis nourries de race pure mérinos, en outre, plus de cent brebis aussi nourries métisées de 4° et 5° générations de grande finesse, et tous élevés dans les établissemens de son Excellence.

Maison dessous la petite Tour, n° 71, avantageusement connue pour le commerce, à vendre et à rendre. S'adresser rue Hors-Château, n° 435.

M^{me} NATALIS, accoucheuse jurée, rue Hors-Château, n° 479, a des appartemens à louer pour les personnes à qui les soins de son art seraient nécessaires.

L'on cherche une servante de campagne ayant déjà du service. S'adresser rue Neuvice, n° 953.

() Mardi 12 juillet 1825, à deux heures très précises de relevée, dans les chantiers des sieurs L. Delvaux, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une très grande et belle partie de bois sciés, savoir : une très grande quantité de planches et quartiers de chêne, fort secs, de toute longueur jusqu'à 12, 14, 15, 16, 18 et 20; barreaux, feuilletés et fonçures fort secs, une grande partie de posselets, wères et terases, une très grande quantité de planches de bois blanc et de planches et quartiers de hêtre, beaucoup de horrons de noyer, de chêne, d'orme, de frêne, de cèdre, de poirier et de sapin, beaucoup de cheneaux, lattes pour plafonds et raies pour toits en sapin, etc., etc. — Argent comptant.

A vendre une belle et grande maison, au centre de la ville près l'hôtel du gouvernement à Liège, composée de deux corps-de-logis, ayant chacun cuisine avec pompe, communiquant l'un à l'autre par des bâtimens bâtis à neuf et ornés au goût le plus moderne, avec belles cheminées et appuis de croisée en marbre, salle de bains, écurie pour huit chevaux avec pompe et remise, deux cours, dont une avec un puits et deux sorties, avec porte cochère donnant sur le grand passage. S'adresser pour connaître les conditions à M^e LIBENS, notaire, à Liège, place St-Pierre.

() Jeudi 14 juillet 1825, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, à Liège, place St-Pierre, n° 871, les héritiers de M. Jacques Lamberty feront procéder à la vente aux enchères publiques : 1° de trois maisons portant les nos 1139, 1140 et 1141, et dépendances avec 100 perches 266 palmes (23 verges grandes) ou environ de jardin, prairie et cotillage, le tout formant un seul et même ensemble, situé à Liège, faubourg St-Laurent.

2° De trois maisons portant les nos 315, 317 et 464 et dépendances, situées à Liège, faubourg St-Gilles

3° D'une rente annuelle et perpétuelle de 38 litrons 51 dés (8 setiers), moitié froment et moitié seigle, franc-moulu, due par les enfans de feu Jean-Jacques Dossin, vivant meunier, demeurant Outre-Meuse, à Liège.

4° Et de 22 florins 98 cents (40 florins Bbt. Liège) de rentes en trois constitutions, dues par Jean-Mathieu Joiris, armurier, et son épouse, née Delvenne, domiciliés à Liège, faubourg St-Gilles.

S'adresser audit notaire pour prendre communication des conditions de la vente et des titres de propriété.

M. WALTERY, persistant dans la résolution de se retirer du commerce, donne avis qu'il vient de quitter la maison n° 64, rue sous la petite Tour, et qu'il continue, dans celle joignante, n° 63, la vente de ses aunages, lesquels sont encore en grande quantité, et sont fixés aux prix les plus modiques.

Belle maison à vendre, composée de deux pièces en bas et quatre en haut, rue Verthois, n. 364.

CIRAGE ANGLAIS de la maison ROBERT WARRENS, de LONDRES.

Les qualités estimables de cette composition lui ont valu depuis nombre d'années, dans la Grande-Bretagne et les principales villes du royaume, la préférence sur les autres compositions de ce genre.

Le seul dépôt de ce cirage dans cette province, se trouve en cette ville chez le Sr. SALKIN, rue du Pont-d'Avroy. Il est maintenant assorti dans toutes les grandes de barils qu'il continue de vendre à prix fixe.

A vendre un superbe coupé tout neuf, de hasard, et pour cause de décès, à un tiers de perte. S'adresser place derrière St. Paul, n° 450.

(435) En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le 17 mai dernier, dûment enregistré, il sera procédé, par le ministère du notaire LAMBERTON, devant M. Bouhy, juge de paix du canton de l'Ouest, en son bureau, rue Plattes Pierres, à Liège, lundi 1^{er} août 1825, aux deux heures après midi, à la vente aux enchères de 45 perches 338 palmes de terre, située à Waroux, commune d'Alleur.

Le cahier des charges est déposé au bureau de paix, en l'étude de M^{re} Bertrand, avoué à Liège et chez ledit notaire dépositaire des titres.